

**MOTIONS DE LA CNARELA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2019  
PARIS - SORBONNE**

*La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 25 mai 2019, a voté les trois motions suivantes :*

**Motion 1 : conditions d'enseignement au collège**

La CNARELA dénonce les conditions d'enseignement des langues anciennes au collège. Les paroles du ministre ne se concrétisent pas par des actes et les blocages sont toujours nombreux aux différents niveaux de la hiérarchie. Certains personnels de l'éducation, parmi lesquels des recteurs, des DASEN, des IA-IPR, et surtout des personnels de direction, ne semblent toujours pas prendre en considération la volonté exprimée par le ministre, ou même s'en moquent manifestement.

Les engagements du ministre ne sont pas tenus. Malgré la bonne volonté affichée jusque dans certains textes officiels :

- les horaires (revenus à 3h en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> selon la réécriture de l'arrêté en juin 2017), ne sont toujours pas rétablis et restent ceux de la réforme destructrice engagée par la ministre Najat Vallaud-Belkacem ;
- l'expression « dans la limite de » du même arrêté, dont la CNARELA n'a cessé de dénoncer le caractère mortifère, n'a toujours pas été supprimée et reste largement utilisée comme argument pour refuser les 3h en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> ;
- les demandes des élèves et des familles ne sont pas honorées car les groupes ne sont pas ouverts en nombre suffisant, faute de moyens horaires fléchés ;
- la circulaire 2018-012 du 24 janvier 2018 est souvent ignorée, méprisée ou bafouée.

La CNARELA demande instamment au ministre de réagir face à cette situation qui dégrade l'enseignement des langues anciennes dans de trop nombreux établissements. Les blocages constatés n'entraînent que mépris pour l'institution, de la part des parents, des élèves, et à présent des personnels enseignants qui sont attaqués dans l'exercice de leurs fonctions. L'espoir qu'ont suscité les prises de position du ministre est de plus en plus déçu, mois après mois.

Motion votée à l'unanimité

**Motion 2 : conditions d'enseignement au lycée**

La CNARELA prie instamment le ministre de rendre l'affichage de la spécialité LLCA (grec et/ou latin) effectif dans tous les lycées où un service de Lettres classiques est assuré. Les élèves pourraient alors s'inscrire dans cette spécialité, ce qui permettrait, progressivement, de valoriser les nouveaux parcours qui peuvent y être associés et d'éviter la reconstitution des filières S, ES, ou L, qu'on voit trop souvent reflourir sur l'ensemble du territoire.

Elle demande que les options soient préservées dans tous les établissements qui les proposent et qu'elles puissent être ouvertes là où ce n'est pas encore le cas. À cette fin, la CNARELA demande que les horaires des options LCA au lycée soient fléchés dans les dotations.

La CNARELA alerte le ministère sur l'attitude de certains personnels de direction qui refusent le cumul de deux options, alors que les textes officiels qui le permettent sont publiés. Le ministère doit agir fermement contre les chefs d'établissement qui refusent la mise en œuvre des textes officiels.

Motion votée à l'unanimité



[www.cnarela.fr](http://www.cnarela.fr)  
Adresse postale : 40 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 56 52 33  
courriel : [francois.martin@club-internet.fr](mailto:francois.martin@club-internet.fr)

### **Motion 3 : concours**

La CNARELA alerte le ministère sur le nombre insuffisant de candidats aux concours du CAPES et de l'Agrégation. Comment susciter des vocations alors que les conditions d'enseignement des langues anciennes ne sont toujours pas encadrées pour faciliter leur existence, et que, trop souvent, les élèves ne peuvent pas avoir accès à ces enseignements ? Le ministère n'a pas pris toute la mesure du problème et doit encourager les élèves à étudier le latin et le grec, ce qui pourra les engager à suivre des études de Lettres classiques et peut-être à se diriger vers l'enseignement.

Ces concours de recrutement, en Lettres comme dans d'autres disciplines, ne suscitent plus les vocations. Il n'est plus temps de tergiverser sur la revalorisation réelle du métier d'enseignant.

Motion votée à l'unanimité